



FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 8 juin 2015

Compte rendu de la COPRAD ANGDM du 4 juin 2015

Le 4 juin s'est tenue la réunion de la COPRAD à l'ANGDM. La délégation CFTC était composée de LUCAS Francis et MARGHERITA Raphaël. 5 points étaient à l'ordre du jour :

- Approbation du PV du 5 mars 2015
- Suivi des prestations
- Réglementation
- Activités sociales et culturelles
- Logements.

Approbation du PV du 5 mars 2015 :

Le PV est adopté à l'unanimité.

Suivi des prestations :

Celui-ci est conforme aux prévisions. Les effectifs gérés continuent de diminuer, ils se décomposent de la façon suivante :

Actifs 75
DPA 1
CET 13
CCFC 62
Agglonord 1
Drocourt 23

Total 175 agents

En un an, la baisse est de 121 agents.

Le paiement des agents (CCFC/DPA/AVNAT etc) est conforme aux réglementations en vigueur.

Réglementation :

Un point important était à l'ordre du jour sur le RSRS.

Point sur le RSRS :

La CFTC avait raison de dénoncer l'étude faite par l'agence (voir compte rendu COPRAD du 5 mars), car la nouvelle étude affinée par l'agence laisse apparaître que l'impact financier est

de l'ordre de 6 Millions € (très loin des 83,4 M€ de la dernière fois) établi sur une période de 15 ans.

Au cours des débats, la CFTC a fortement insisté pour que l'agence prenne en charge cette perte subie par les agents du jour.

Cependant, on sent un fort blocage des Tutelles sur le sujet en prétextant la rigueur budgétaire. Ce point sera à nouveau à l'ordre du jour d'une prochaine COPRAD.

La détermination de la CFTC sur ce sujet reste intacte.

Mutations inter bassins :

Il a été convenu que des mutations inter bassins pourront être possibles sous certaines conditions :

- Rapprochement familial, raison de santé.

Celles-ci seront gérées au cas par cas par la commission de recours et conciliations.

Les règles actuellement en vigueur restent inchangées.

Activités sociales et culturelles :

Il nous a été présenté la situation financière de la CASC.

Au 30 avril :

Environ 52.000 € ont été payés en chèques vacances

Environ 9.000 € sont provisionnés pour les colonies de vacances

Environ 33.000 € évalués pour les projets de proximité et le solde étant réservé aux nouvelles prestations validées lors de la dernière COPRAD (CR 5 mars).

Barème bourse des mines :

Le barème reste inchangé du fait du blocage des retraites.

La CFTC a fortement insisté pour que celui-ci soit revalorisé du fait que l'Etat ne cesse de mettre en avant que l'éducation reste la priorité du gouvernement.

Malgré la forte insistance de la CFTC, les Tutelles refusent notre demande sur la rigueur budgétaire (une fois de plus).

Il est à noter que si les règles ne changent pas, l'année prochaine il n'y aura pas d'augmentation du barème des bourses des mines.

(document en annexe 1)

Point important :

Compte tenu du solde du FNABE au 31/12/2014 qui est de 487.000 €, le paiement des bourses scolaires 2014/2015 est estimé à 425.000 € compte tenu que les recettes du FNABE du 4^{ème} trimestre 2014 reçu en 2015 ainsi que les 3 premiers trimestres 2015, on peut d'ores et déjà constater que la Totalité des bourses des mines de l'année scolaire 2015/2016 ne pourra être assurée par le FNABE.

Le besoin budgétaire est estimé à environ 100.000 € qui devront être financés par l'Etat comme prévu par nos accords.

Les représentants de l'Etat ont pris acte de cette présentation, ils ont demandé d'avoir un état des lieux détaillé des bourses, par montants, catégories etc, et de même ils veulent avoir aussi un détail sur l'élargissement des listes agréées depuis 2009.

Pour la CFTC, il faudra rester très vigilant sur le suivi de ce dossier.

Logement :

Le bilan des différents comités locaux validés par les régions nous a été présenté.

Le tableau de bord des logements gérés par l'agence ne varie pas beaucoup par rapport à la dernière COPRAD.

La délégation CFTC
Raphaël MARGHERITA
Francis LUCAS

Annexe 1

**Point 4b BOURSES D ETUDES DES MINES - BAREME II - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 (Aucune revalorisation des pensions CAN en 2014)**

REVENU BRUT GLOBAL PRIS EN COMPTE FISCALEMENT POUR L'ANNEE 2014									MONTANT ANNUEL DE LA BOURSE (2) EN FONCTION DE LA SITUATION DE L'ETUDIANT	
1 enfant à charge			2 enfants à charge			3 enfants à charge			EXT-1/2P	INT
	<	18 957		<	26 845		<	34 731	2 203	2 736
18 958	à	22 143	26 846	à	30 029	34 732	à	37 916	1 799	2 249
22 144	à	26 845	30 030	à	34 731	37 917	à	42 615	1 420	1 757
26 846	à	42 615	34 732	à	50 503	42 616	à	58 389	1 101	1 378
42 616	à	48 835	50 504	à	56 723	58 390	à	64 608	899	1 082
48 836	à	56 723	56 724	à	64 608	64 609	à	72 495	687	771
	>	56 723		>	64 608		>	72 495	0	0
TITULAIRE D UNE BOURSE NATIONALE (3)									535	535
PLAFONNEMENT DU 3EME CYCLE									1 366	1 708

- (1) Au delà du 3ème enfant à charge, les limites du revenu brut global sont à majorer de (par enfant supplémentaire)
 (2) Montant brut avant déduction de la bourse nationale éventuellement accordée,
 (3) Minimum garanti dans le cas où la déduction de la bourse nationale conduit à un résultat inférieur, nul ou négatif

10 995

BOURSES D'ETUDES DES MINES - BAREME I - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

REVENU BRUT GLOBAL PRIS EN COMPTE FISCALEMENT POUR L'ANNEE 2014				MONTANT ANNUEL DE LA BOURSE EN €	
				EXT-1/2P	INT
INFERIEUR A		24 571		513	626
24 572		à	34 126	375	457
SUPERIEUR A		34 126		0	0
ELEVE TITULAIRE D'UNE BOURSE NATIONALE				319	319